https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article410

Avenant 2016-2017 au projet d'école

- Actions et Projets - Projet d'Ecole -

Date de mise en ligne : mardi 31 mai 2016

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits réservés

L'ensemble des documents pour l'avenant 2016-2017 au projet d'école est disponible sur le site http://ecoles.ac-rouen.fr/projet-ecole-76/

Il y a des erreurs sur le site dans les liens pour les documents modifiables - vous les retrouverez ci-dessous :

https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/sites/lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg **Avenant 2016-2017 avec fiche refondation**	https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/sites/lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg **Avenant 2016-2017 sans fiche refondation**

Ainsi que la circulaire de Mme l'IA-DASEN :

https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/sites/lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg
Circulaire IA-DASEN Avenant 2016-2017

Cette année, l'avenant que vous allez bâtir, en concertation avec vos équipes pédagogiques, doit s'inscrire dans la dynamique des parcours d'enseignement et de l'individualisation des apprentissages.
Vous prendrez également en compte l'évolution des indicateurs qualitatifs et quantitatifs choisis par votre équipe pédagogique.
Pour rédiger l'avenant, il est nécessaire d'observer l'évolution des acquis de vos élèves, de tirer les enseignements et de repérer les pratiques pédagogiques efficientes afin d'apprécier la pertinence des actions engagées.

L'avenant a pour visée :
– De répondre aux besoins des élèves de votre établissement et particulièrement aux besoins éducatifs particuliers dans le cadre de la personnalisation des parcours,
– D'utiliser les possibilités offertes, par les dispositifs d'aide et d'accompagnement, les activités pédagogiques complémentaires (APC), pour améliorer la fluidité des parcours individuels et la persévérance scolaire,
– De s'inscrire dans le cadre réglementaire en vigueur : refondation de l'éducation prioritaire, le programme de l'école maternelle, celui de l'école élémentaire et du collège intégré au nouveau continuum éducatif école-collège .
– D'appliquer les principes et les priorités nationales définis dans la circulaire de préparation de la rentrée 2016 et mettre en œuvre les priorités académiques, dont les axes de travail sont :
– L'ambition pour chaque parcours,
– Former un élève connecté et participatif,
– L'éducation dans un monde ouvert,
– Des réseaux, des chaînes d'actions au service d'une stratégie.

Afin de faciliter, la conception et la formalisation des actions pédagogiques, des documents sont mis à votre disposition sur le site de la direction académique à l'adresse suivante : http://ecoles.ac-rouen.fr/projet-ecole-76.
En analysant les acquis de vos élèves, vous constituerez l'avenant 2016-2017 qui sera obligatoirement composé des éléments suivants :
– Partie 1 : Le bilan des actions menées 2015-2016 (pp. 2-6),
– Partie 2 : La déclinaison des actions 2016-2017 (pp.7-9),

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne

3 annexes obligatoires :
– Annexe 1 « Fiche école – parcours des élèves - base élève » (p.12),
– Annexe 2 « Volet éducation artistique et culturelle » (p.13),
– Annexe 3 « Projet d'organisation des activités pédagogiques complémentaires (APC) » (p.14).
– 1 annexe complémentaire et facultative : Annexe 4 : « Autres actions complémentaires (en référence au socle commun) » (p.15),
– 2 annexes « dispositifs pour refonder l'éducation prioritaire » : (écoles retenues pour ces dispositifs),
– Annexe 5 « Accueil et scolarisation des élèves de moins de 3 ans » (p.16-17),
– Annexe 6 « Plus de maîtres que de classes » (p.18).

Une annexe supplémentaire à ajouter au dossier projet d'école selon le contexte de l'établissement, pour exemples :
– Fiche « activités péri-éducatives » dans le cadre de l'accompagnement éducatif. (À joindre impérativement – fiche envoyée par la DOS de la direction académique).

À réception de la circulaire, vous conduirez la réflexion d'équipe en considérant le parcours des élèves sur l'ensemble de la scolarité à l'école primaire.

Vous sélectionnerez les actions les plus efficaces pour apporter l'aide et/ou l'accompagnement personnalisé indispensable aux enfants rencontrant des difficultés et faire progresser les résultats de tous les élèves.

Vous vous attacherez à porter particulièrement votre attention à repérer les élèves en risque de décrochage scolaire pour les aider à surmonter leurs difficultés et les inscrire dans une dynamique de persévérance scolaire .

Vous enverrez à votre circonscription votre projet d'école en version numérique, par courrier électronique, et un exemplaire papier, par voie postale, si possible, dès la fin juin et au plus tard, pour le vendredi 26 septembre 2016.

J'apprécie votre investissement personnel dans la conduite de ce projet d'équipe. Votre action permettra à votre école de s'inscrire dans une dynamique renouvelée pour la réussite de tous les élèves.

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne